

Image not found or type unknown



## Question sur le logement lors de la séparation

Par **manuela**, le **12/01/2011** à **21:27**

Bonjour, je suis mariée et propriétaire. Je vais me séparer mais pour l'instant moi et mon mari n'avons entrepris aucune démarche. J'ai la possibilité d'obtenir un logement social tout de suite, puis-je le prendre et quitter le domicile conjugal? puis-je le prendre et rester à mon domicile le temps des démarches et si oui est ce que mon mari a un droit dessus? Merci de votre réponse  
Cordialement

Par **Marion2**, le **12/01/2011** à **22:44**

Afin de ne pas vous mettre dans votre tort, avant de déménager, attendez que la non-conciliation soit passée.  
[citation]**est ce que mon mari a un droit dessus?** [/citation]  
Sur le logement social ?  
Oui dans la mesure où vous êtes mariés.  
Je vous conseille de prendre au plus tôt un avocat.

Par **mimi493**, le **12/01/2011** à **23:20**

et je vous conseille de ne pas rater l'opportunité d'avoir un logement social